

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3483

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association HF+ Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour son plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3483**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association HF+ Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour son plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication est reconnu comme un outil indispensable et précurseur en son genre au niveau européen et mondial. Établi depuis 2013 à partir des données de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, l'Observatoire de l'égalité 2024 réunit plus de 700 indicateurs rassemblés dans plus de 90 tableaux sur la part des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

Cette étude mesure, pour la 12^{ème} année consécutive la présence, des femmes dans l'administration, les institutions et les entreprises culturelles et médiatiques. L'Observatoire a pour objectif de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent et permet d'identifier les priorités d'action à mener pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.

Il met, notamment, l'accent sur les inégalités suivantes :

- 39 % des équipements de la création artistique labellisés par le ministère de la Culture (hors direction musicale des orchestres) sont dirigés par des femmes au 1^{er} janvier 2024 (+ quatre points par rapport à 2023),
- le secteur du spectacle vivant compte une femme pour huit hommes à la direction de ses établissements publics,
- l'écart de revenus est de 20 % en moyenne en défaveur des femmes dans les professions culturelles en 2022 contre 26 % en défaveur des femmes dans la population active. Il est, notamment, de 16 % en défaveur des femmes en moyenne dans les secteurs du spectacle et de l'audiovisuel,
- la part des équipes dirigées par des femmes bénéficiant d'aides déconcentrées pour le spectacle vivant accordées par le ministère de la Culture s'élève à 34 % en 2022 (+ trois points par rapport à 2018).

Créée en 2008, l'association HF+ AuRA a pour mission de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture, en se donnant comme objectifs le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes, en particulier dans le spectacle vivant, la mobilisation contre les discriminations observées et l'évolution vers l'égalité réelle.

L'association HF+ AuRA propose des initiatives concrètes qui permettent aux acteurs culturels de s'engager à mettre en pratique les principes d'égalité homme-femme :

- repérer les inégalités entre les genres dans le secteur culturel (gouvernance, production, diffusion, visibilité, moyens financiers, réseaux, formations, etc.), rassembler et diffuser les statistiques,
- mobiliser, interpeler et rencontrer les pouvoirs publics, les institutions et les professionnels,
- accompagner les responsables des structures culturelles dans la réflexion et la mise en place de leviers pour plus d'égalité,
- organiser des tables rondes, conférences et autres moments de rencontres et de réflexion avec les professionnels et professionnelles de la culture,
- lutter contre les violences et harcèlements sexuels, sexistes et de genre dans les arts et la culture.

Cette association sollicite le soutien financier de la Métropole dans le cadre de son programme d'actions tout au long de l'année 2024.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. L'égalité entre les femmes et les hommes y figure comme un enjeu transversal à tous les dispositifs culturels portés par la collectivité.

Par délibération du Conseil n° 2021-0823 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé son plan d'actions 2021-2023, toujours en vigueur, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le 3^{ème} volet de ce plan d'actions concerne l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques métropolitaines dont la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la culture, le sport et la vie associative.

Ce plan prévoit deux actions dans le domaine culturel :

- soutenir la place des femmes et de leurs œuvres dans la production et la diffusion culturelle sur le territoire métropolitain (action 59),
- développer la parité dans l'enseignement des pratiques artistiques en s'appuyant, notamment, sur le schéma des enseignements artistiques 2022-2027 (action 60).

Les principaux enjeux de ces actions sont :

- l'égalité salariale, la mixité des métiers et l'accès aux postes à responsabilité et aux moyens de production et diffusion,
- la visibilité des femmes dans les programmations artistiques, les événements, les expositions, la mise en valeur du patrimoine, etc.
- l'éducation, à travers la diversité des modèles, l'égal accès aux pratiques artistiques, la lutte contre les stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'enseignement artistique et dans les collèges.

Pour contribuer positivement à ces enjeux, la collectivité porte deux engagements :

- le recueil de données et la définition d'objectifs chiffrés adaptés selon les secteurs et contractualisés dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens des principaux événements et équipements métropolitains ou des schémas des enseignements artistiques et de lecture publique,
- l'animation d'une réflexion collective avec les acteurs du territoire : cinq responsables culturels métropolitains, déjà fortement engagés sur cette question, ont été réunis par la Métropole et ont formulé des recommandations concrètes.

III - Bilan des actions 2023, programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2804 du 20 novembre 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de HF+ AuRA dans le cadre de son fonctionnement pour l'année 2023.

Le programme d'actions 2024, qui s'inscrit dans la continuité des actions développées ou initiées les années précédentes, est le suivant :

1° - Le projet Allié es pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

En 2023, l'association a initié le dispositif Allié es. Ce dispositif se positionne comme une structure relais et ressource pour accueillir la parole et orienter des victimes de violences ou de harcèlement dans le secteur des arts et de la culture. Il est né d'une 1^{ère} expérimentation conduite à partir de 2017 par le collectif HF Occitanie Toulouse, qui entreprend de porter un projet d'outils concrets pour aider les salariées des arts et de la culture à faire face aux harcèlements et violences sexistes et sexuelles dans leur cadre professionnel.

Les objectifs opérationnels du projet sont les suivants :

- prévenir les violences sexistes et sexuelles dans un secteur où le harcèlement est banalisé par des pratiques professionnelles peu questionnées,
- créer des espaces pour que les victimes sortent de l'isolement et du silence,
- accompagner et orienter les victimes qui vivent des violences dans leur processus de réparation,
- agir en faveur du changement des pratiques professionnelles sexistes, homophobes, transphobes dans la culture à travers des ateliers de prévention et des fiches pratiques.

L'association propose des permanences sur rendez-vous en présentiel. Elles ont lieu quatre fois par mois (six créneaux d'écoute d'une heure). Un livret post-écoute est remis aux personnes, avec un ensemble de ressources actualisées par thématique pour pouvoir être accompagnées. Les écoutantes bénévoles bénéficient de groupes réguliers d'analyse de la pratique en alternance avec une juriste et un psychologue. L'association HF + AuRA communique autour de ce dispositif à travers des temps de rencontre et sensibilisation auprès des acteurs culturels métropolitains. 14 personnes ont été reçues en 2023. L'association remarque une hausse de la demande au fur et à mesure de ses interventions auprès des acteurs culturels et lors des événements professionnels.

En 2024, l'association souhaite entre autres :

- intensifier les permanences : souhait de passage à huit créneaux d'écoute mensuels,
- mettre en place et formaliser des partenariats,
- mettre en place un plan de communication,
- organiser plusieurs groupes d'analyse de la pratique (juridique et psychologique),
- articuler le dispositif aux événements professionnels dans le champ culturel,
- recruter et former une nouvelle équipe d'écoutes bénévoles.

2° - Les événements

a) - La 9^{ème} édition des Journées du mariage en septembre 2024

Depuis sa création, l'association HF+ AuRA milite pour que la place des femmes dans l'histoire et la culture soient reconnues. Actuellement, la plupart des actions mises en lumière lors des Journées européennes du patrimoine sont des œuvres et réalisations masculines. L'association œuvre activement au niveau national pour qu'elles deviennent les Journées européennes du mariage et du patrimoine, tant au niveau du contenu que de l'appellation de l'événement. De plus en plus de villes ont choisi de renommer ces journées, dont Nantes, Rouen, Saumur, Rennes, Montreuil, Paris XIV^e, Bordeaux, Bobigny, Saint-Denis, Aubervilliers et Bruxelles, et en région AuRA, la Ville et la Métropole de Chambéry ainsi que Clermont Auvergne Métropole et l'Agglomération du Grand Annecy.

À travers les Journées du mariage, l'objectif de l'association est de mettre en lumière les femmes, les créatrices du passé et leurs œuvres, qui constituent un héritage culturel et symbolique à préserver et à faire connaître. L'association HF+ AuRA se propose de fédérer toutes les actions mariage identifiées sur le territoire et de les communiquer *via* internet et un livret diffusé en Auvergne-Rhône-Alpes chez tous ses partenaires et les principaux lieux culturels et militants. La programmation est aussi relayée sur un site internet dédié : www.marriagehfaura.com. Les projets doivent rendre hommage à une ou des femmes et lutter contre les stéréotypes de genre.

Chaque année, l'association répertorie une quarantaine d'événements dans le champ des arts et de la culture (expositions, spectacles, concerts, visites de lieux, ateliers et balades urbaines, etc.) en région AuRA dont une vingtaine se déroulant sur la Métropole.

L'édition 2023 des Journées du matrimoine en région AuRA s'est déroulée du 8 au 23 septembre 2023 et a mobilisé un large public, tous âges confondus : 40 événements ont été présentés, répartis dans 10 départements de la région AuRA. Plus de 5 000 participants ont été accueillis.

L'édition 2024 aura lieu du 21 au 22 septembre 2024 en même temps que les Journées européennes du patrimoine sur l'ensemble de la région mais les structures culturelles peuvent proposer d'autres événements sur des dates proches également.

b) - La 7^{ème} édition des Universités d'Automne

La réussite des États généraux de l'Égalité en 2016 a mené l'association HF + AuRA à multiplier, par la suite, les temps d'échanges et de réflexion sur les questions d'égalité et de parité dans le milieu des arts et de la culture, en amplifiant les rendez-vous instaurés avec le public.

Chaque année, le mouvement HF organise, à Lyon, les Universités d'Automne, événement qui permet aux collectifs HF actifs au niveau national, de se retrouver mais également d'inviter un large public à réfléchir sur les questions de genre, d'égalité et d'intersectionnalité par le biais de conférences, d'ateliers, de spectacles et de temps d'échanges informels au cours d'un long week-end dans un lieu unique.

L'édition 2023 s'est déclinée autour d'une table-ronde, un grand entretien, et neuf ateliers. Elle a accueilli plus de 600 participants, 24 intervenants et une trentaine de membres de collectifs régionaux HF.

Le lancement de l'édition 2024 aura lieu le 20 octobre 2024 à la Maison de la danse et se clôturera les 16 et 17 novembre 2024 au théâtre de la Croix-Rousse.

3° - Sensibilisation et interventions

L'association HF+ AuRA accompagne, depuis sa création, l'évolution des politiques culturelles par sa présence au sein de plusieurs organismes institutionnels et interprofessionnels. L'association est régulièrement sollicitée par les pouvoirs publics et les institutions culturelles pour aborder les questions liées à l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture sur les sujets de l'éga-conditionnalité, de la féminisation des noms de métiers, l'accès des femmes aux postes de direction, la lutte contre les violences sexuelles et/ou sexistes, la notion de matrimoine, etc.

Le budget prévisionnel de l'année 2024 de l'association HF+ AuRA est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats études et prestations de service (relations presse, coordination projet, traiteur évènement)	6 600	vente de produits et prestations de services (coordination fédération, actions de sensibilisation, évènements)	6 000
services externes (locations, abonnements internet, assurances, documentation)	50 970	subventions État	52 000
autres services externes (graphistes, webmaster, intervenants, prestataire paie, comptable, psychologues, juristes)	43 490	subventions Région AuRA	10 000
frais de personnel (salariée, service civique, régisseur)	29 940	Métropole - Soutien aux actions de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations	4 000
autres charges gestion courante (adhésions)	0	Métropole - Politique culturelle - développement de l'égalité femmes hommes dans le secteur culturel	15 000
		Ville de Lyon	25 000
		Fondation des femmes	10 000
		cotisations adhésions	7 000
		dons	2 000

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
emploi contributions volontaires en nature (bénévolat, mécénat de compétences)	61 096	emploi contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition biens et matériels, mécénat de compétences - cabinet expert-comptable)	61 096
Total	192 096	Total	192 096

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association HF+ AuRA pour son programme d'actions pour l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association HF+ AuRA, dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association HF+ AuRA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324710-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
